

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES : *sous-direction du droit public et du droit privé, bureau de l'organisation, de la modernisation et de l'aménagement des structures.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 23 décembre 1964 (BO/G p. 4783, BO/M p. 4301, BO/A p. 2133 ; BOEM 111* et 120-2*) portant création au ministère de la défense d'une commission permanente de publication et de refonte du bulletin officiel des armées.

Du 09 juin 2006.

NOR D E F D 0 6 5 1 2 3 2 A

Mot(s) clef(s) : BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES — CREATION — COMMISSION

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 111 et 120-2

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 14.

L'arrêté du 23 décembre 1964 est modifié comme suit :

Article 4, point 3, supprimer le quatrième alinéa.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le directeur du cabinet civil et militaire,

Philippe MARLAND.